

Le contrat stipule que les déblais enlevés doivent être placés sur la jetée Louise, ou toute autre localité appartenant aux Commissaires du havre de Québec, et que la balance devait être jetée dans le fleuve.

Comme question de fait, une grande partie, évaluée à 50,000 verges par un témoin, a été pendant les années 1887, 1888, et 1889, placée dans le mur de traverse que les mêmes entrepreneurs construisaient pour les Commissaires du havre de Québec, et nonobstant les termes exprès de leur contrat, les entrepreneurs ont reçu 45 centins en plus pour chaque verge ainsi placée dans le mur transversal, soit un profit net de \$22,500.

Les difficultés dont il est question dans la lettre de Larkin, Connolly et Cie, du 28 avril, sont purement imaginaires, et doivent avoir été jugées comme telles par le ministre, l'ingénieur en chef, Thomas McGreevy et tous ceux intéressés à donner le contrat. Les profits réalisés par les entrepreneurs dans l'année 1887 seule paraissent avoir atteint d'après la feuille de balance, Pièce "G5," déposé au dossier, la somme énorme de \$147,787.03, et le rapport des comptables montre que pendant les années 1887 et 1888, près de \$7,000 ont été payées par les entrepreneurs aux inspecteurs du dragage comme pots-de-vin pour les induire à faire de faux rapports de la quantité de déblais enlevés.

Il n'y a aucun doute qu'une fraude considérable a été commise dans l'octroi et l'exécution de ce contrat. La question reste à décider entre quelles personnes le blâme doit être réparti, et jusqu'à quel point Sir Hector Langevin connaissait ou aurait dû connaître tous les faits.

M. Dobell, l'un des commissaires du havre, a été examiné, et interrogé au sujet de ce contrat ; il a donné le témoignage suivant :

"Q. Ainsi, pendant tout le temps que vous avez été membre de la Commission du havre, c'est-à-dire, depuis sa création jusqu'à ce jour, vous ne connaissiez rien d'indigne qui soit survenu entre M. McGreevy ou toute autre personne, soit entrepreneurs ou personnes ayant autorité en rapport avec ces travaux ?—R. Non ; je dois dire que je n'avais soupçon d'aucune chose injuste, excepté lorsque le contrat de dragage a été donné, et alors j'ai protesté. Je n'aimais pas ce contrat de dragage. On nous l'a imposé et d'une manière que je n'aimais pas.

"Q. Vous croyiez que l'on faisait trop d'ouvrage ?—R. Je soupçonnais que l'ouvrage n'était pas fait comme il devait l'être.

" Par le Président.

"Q. Quel a été votre protêt ?—R. J'ai prétendu que l'on ne devait plus permettre aux entrepreneurs de jeter de déblais dans la rivière, et je croyais que le prix était beaucoup trop élevé. De fortes parties de l'ouvrage nous ont été imposées, de temps à autre.

" Par M. Edgar :

"Q. De quel dragage parlez-vous ?—R. Du contrat de 35 centins. Je soupçonnais que on nous imposait ces travaux et que l'ouvrage n'était pas fait comme nous le voulions.

"Q. Alors vous croyiez que l'ouvrage n'était pas fait de manière à servir les intérêts du commerce de l'endroit ?—R. Du public ; et je croyais que l'ouvrage pouvait être fait à un prix beaucoup moindre.

"Q. Dites vos raisons ?—R. Nous décidâmes que nous ne ferions plus faire de dragage après le complètement du contrat de \$100,000 ; cependant nous découvrîmes que les entrepreneurs continuaient le dragage. Après que la Commission, comme corps, eut décidé de ne plus laisser jeter des déblais dans le fleuve, et donné les instructions à l'ingénieur à cet effet, l'ingénieur ayant répondu que la dragage discontinuerait, nous trouvâmes qu'il continuait, et nous prétendîmes que les entrepreneurs ne devraient pas être payés pour ce dragage, mais ils furent payés.

" Par M. Mills (Bothwell) :

"Q. Si je ne me trompe pas vous avez dit que vous même vous étiez d'opinion que le prix de 35 cents était trop élevé ?—R. Si les déblais étaient jetés dans la rivière. S'ils avaient été placés sur la jetée et nivelés, je ne crois pas que le prix aurait été trop élevé ;